

JUIN 2026 - 110

PHAROS

LE JOURNAL DU SYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS HOSPITALIERS
ANESTHÉSISTES-RÉANIMATEURS, ÉLARGI AUX AUTRES SPÉCIALITÉS

L'HÔPITAL SOUS TOUS LES ANGLES

CONCEVOIR

Le soin au cœur de
l'architecture hospitalière

CAPTURER L'ÉDIFICE

De la structure à l'émotion

DOCUMENTER

La vie en réanimation



L'ÉDITO.



Vous connaissez la fable du tailleur de pierres, attribuée à Charles Péguy ? De celui qui casse des cailloux à celui qui construit une cathédrale, elle nous rappelle au sens de notre travail.

Nos hôpitaux ont été imaginés, au fil des âges, des progrès techniques architecturaux et médicaux, pour s'adapter et proposer le meilleur soin, les meilleures conditions de travail, à toute heure du jour et de la nuit.

Si on ne les entretient pas, ce sont le soin et les conditions de travail qui se délitent.

C'est le sens de notre proposition pour notre premier concours photo : un sujet difficile... Bravo à tous ceux qui ont osé le traiter : à tous les participants, à nos trois lauréats.

C'est le fil conducteur de notre revue PHARE de l'été : construire l'hôpital, le photographier, le filmer. Poser un pas de côté pour regarder notre travail.

C'est aussi la méthode de l'action syndicale du SNPHARE : faire un pas de côté, regarder notre travail en tenant compte des évolutions médicales et techniques, des évolutions sociétales, démographiques, vous écouter via nos enquêtes et nos échanges en live lors des congrès, et construire des propositions que nous adressons aux tutelles, et qui font avancer nos métiers, nos conditions de travail.

Ce pas de côté est essentiel pour avancer.

Tout comme le temps de pause des vacances est vital, et vous le savez.

Le SNPHARE vous souhaite de bonnes vacances, beaucoup de courage pour ceux pour qui l'été est une période de surchauffe hospitalière... Bonne lecture à tous !

SOMMAIRE

L'ÉDITO	02
LE CONCOURS PHOTO DU SNPHARE	04
• LE CONCOURS PHOTO DU SNPHARE, L'ARCHITECTURE HOSPITALIÈRE EN FRANCE	05
• LES LAURÉATS	06
L'ARCHITECTURE HOSPITALIÈRE	10
• L'HÔPITAL, MIROIR DE NOS SOCIÉTÉS : UNE HISTOIRE D'ARCHITECTURE ET DE SOINS	11
• ENTRETIEN AVEC M. GÉROLD ZIMMERLI, ARCHITECTE D'HÔPITAL	14
• L'HÔPITAL BEAUJON : CHEF D'OEUVRE OU HORREUR ARCHITECTURALE ?	17
PHOTOGRAPHER - FILMER L'HÔPITAL	19
• PHOTOGRAPHER LA RÉANIMATION PENDANT LE COVID	20
• PHOTOGRAPHER OU FILMER À L'HÔPITAL : CADRE JURIDIQUE ET LIMITES	25
• SECRETS DE TOURNAGE ! FILMER LA SÉCURITÉ ANESTHÉSIQUE	26
FICHE PRATIQUE : CONGÉS DES PRATICIENS	27
UNE AVANCÉE POUR LES PRATICIENS	29

Comité de rédaction
 Anne WERNET, Présidente
 Véronique AGAESSE
 Anouar BEN HELLAL
 Mathieu BRIERE
 Renaud CHOUQUER
 Matthieu DEBARRE
 Emmanuelle DURAND
 Remy LUCAS

Éditeur
 CREATEEK

Directrice de publication
 Sophie DUBOS

Crédits photos
 ADOBE STOCK
 CANVA PRO
 SNPHARE
 GEORGES BARTOLI
 IMAGES IA VIA GEMINI

PHAREe
 ISSN : 2729 - 1928



L'hôpital se raconte à travers votre objectif

Concours
PHOTO
du **SNPHAR**
L'ARCHITECTURE
HOSPITALIÈRE
EN FRANCE

LE CONCOURS PHOTO DU SNPHARE : L'ARCHITECTURE HOSPITALIÈRE

UN PATRIMOINE AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL



Le concours " L'Architecture Hospitalière en France, un patrimoine au service de la santé et de l'amélioration des conditions de travail " avait pour ambition de révéler les multiples visages des hôpitaux, des trésors architecturaux

aux ambiances nocturnes, en passant par les espaces dégradés qui témoignent des défis du système de santé. Les contributions reçues ont soulevé des émotions, des questions et des réflexions sur ces lieux souvent perçus comme purement fonctionnels, mais qui recèlent une riche complexité.

Cette première édition, malgré ses limites, montre qu'il y a un vrai potentiel à explorer. Chacune des images primées illustre une facette distincte de l'hôpital, prouvant que, même avec des moyens limités, la force d'un cliché réside dans son intention et son symbolisme.

La cave historique des Hospices de Strasbourg, dans la catégorie " Mon hôpital est une œuvre d'art ", révèle un lieu rare et préservé, où les voûtes en pierre et les portes de vignobles évoquent un patrimoine hospitalier exceptionnel. Peu d'établissements ont ce privilège, et c'est cette rareté qui donne à l'image sa dimension émotionnelle. La photographie est de bonne qualité esthétique, avec un bon cadrage, une belle composition et une belle lumière, elle sublime un espace à la fois historique et insolite.

La photographie " L'église éclairée à 4 heures du matin est de garde ", dans la catégorie " Mon hôpital vit la nuit ", saisit un moment de grâce nocturne, où la chapelle illuminée contraste avec l'obscurité environnante. La beauté des

vitraux, impossibles à ignorer, rappelle l'héritage des hospices et l'accueil ininterrompu des établissements de santé. Le cadrage est bon et la photographie équilibrée. L'image oppose le côté froid et rationnel de la médecine à la chaleur émotionnelle de la spiritualité. Instant de grâce à 4 heures du matin, elle évoque la souffrance et l'espoir qui coexistent dans le milieu hospitalier.

" Instant figé ", dans la catégorie " Mon hôpital est en ruine ", montre un espace dégradé, presque fantomatique, où les traces du passé et l'ambiance poussiéreuse rappellent une époque révolue. On assiste à une belle mise en scène du temps qui passe, cette photographie capture la désolation d'un lieu abandonné, où les rayons de soleil filtrant à travers les vitres sales apportent une touche de poésie mélancolique. Le cadrage est bon, la résolution et la gestion de la lumière en contre-jour aussi. L'image exprime toute la nostalgie d'un espace qui fut coquet et respecté, mais qui porte aujourd'hui les stigmates de l'usure et de l'oubli, parallèlement à la dégradation des conditions de travail.

Ces trois lauréats montrent que l'hôpital est un terrain de création fascinant, un sujet riche, où l'art, la nuit et la ruine peuvent devenir des sources d'inspiration puissantes.

C'est pourquoi nous pourrions recommencer et faire mieux lors d'une prochaine année : mobiliser davantage de participants pour élargir les regards et diversifier les sujets.

Un grand merci à tous les participants pour leur engagement, et félicitations aux lauréats pour leurs clichés qui ont su émouvoir, surprendre et faire réfléchir. Rendez-vous pour une prochaine édition, où nous vous espérons encore plus nombreux.



LAURÉAT DE LA CATÉGORIE " MON HÔPITAL EST UNE OEUVRE D'ART "



Crédit : Céline Biermann

CAVE HISTORIQUE DES HOSPICES DE STRASBOURG PAR CÉLINE BIERMANN, ANESTHÉSISTE-RÉANIMATEUR

" Depuis 1395, la Cave des Hospices de Strasbourg participe à l'autosuffisance alimentaire de l'institution hospitalière. De nos jours, les vignerons alsaciens y élèvent leurs vins d'Alsace, dans la cinquantaine de foudres en chêne datant du XVI, XVII et XVIII^{ème} siècle. L'un des tonneaux contient encore du vin de 1472, le plus vieux du monde ! "

LAURÉAT DE LA CATÉGORIE " MON HÔPITAL VIT LA NUIT "

**L'ÉGLISE ÉCLAIRÉE À 4 HEURES DU MAT' EST DE GARDE
PAR CÉLIA LEVAVASSEUR, PÉDIATRE**

" Première fois en 22 ans que l'église est éclairée à 4 heures du matin. "



Crédit : Célia Levavasseur



LAURÉAT DE LA CATÉGORIE " MON HÔPITAL EST EN RUINE "

INSTANT FIGÉ
PAR THIERRY FOUQUET, PSYCHIATRE

" Une vie qui a existé, une vie oubliée, seule une trace persiste, un instant figé. "



Crédit : Thierry Fouquet

CONCOURS PHOTO

AGENDA RETROUVEZ-NOUS !



SFAR 2026

Anesthésie • Réanimation • Médecine Péri-Opératoire

16 au 18 septembre

Palais des congrès - Paris

SFAR Le congrès

RETROUVEZ-NOUS AU CONGRÈS DE LA SFAR, DU 16 AU 18 SEPTEMBRE 2026

Comme chaque année, le SNPHARE sera présent au congrès de la SFAR. L'occasion pour les médecins anesthésistes-réanimateurs et les médecins intensivistes-réanimateurs de venir rencontrer des administrateurs du SNPHARE.

MAR, MIR : au déchocage, en réanimation ou au bloc, vous travaillez ensemble chaque jour pour prendre en charge les patients les plus graves. Vos conditions d'exercice ont de nombreux points en commun. Le SNPHARE est à vos côtés pour défendre vos droits et l'avenir de vos métiers.

Vous avez des questions, des propositions, vous voulez partager vos problématiques de terrain, venez échanger avec nous !

Cette année, 3 abstracts du SNPHARE ont été acceptés au congrès de la SFAR : des données relatives aux enquêtes TETRAMAR, MIR@MAR et WHAT HEALTH ? Une reconnaissance pour le travail du SNPHARE, venez nous écouter !

Faites entendre votre voix et **rejoignez-nous** :
le SNPHARE portera vos revendications !



L'ARCHITECTURE HOSPITALIÈRE



L'HÔPITAL, MIROIR DE NOS SOCIÉTÉS : UNE HISTOIRE D'ARCHITECTURE ET DE SOINS

L'HÔPITAL, UN LIEU EN PERPÉTUELLE MÉTAMORPHOSE

Imaginez un instant un vaste hall médiéval, haut de plus de quinze mètres, où se pressent des centaines de malades, entassés sur des lits communs, dans une atmosphère lourde de fièvres et de relents. Tel était l'Hôtel-Dieu de Paris, l'un des premiers hôpitaux d'Europe, né au VII^{ème} siècle. Depuis, l'hôpital n'a cessé de se réinventer, passant de l'asile religieux au complexe médical ultra-moderne. L'histoire de l'architecture hospitalière est celle d'une quête permanente : comment soigner mieux, dans des conditions plus sûres, plus humaines, et plus adaptées à chaque époque ? Des nefs médiévales aux tours de béton, des pavillons hygiénistes aux espaces modulaires d'aujourd'hui, chaque génération a apporté sa pierre à l'édifice.

L'hôpital n'est pas qu'un bâtiment. C'est un lieu chargé d'histoire, de science et d'humanité, façonné par les crises sanitaires, les découvertes scientifiques, les mutations sociales et les rêves des architectes. Son architecture raconte une aventure collective : celle de la lutte contre la maladie, de la quête d'hygiène et de l'adaptation permanente au progrès de la science.

Pourtant, l'hôpital n'a pas toujours été synonyme de guérison. Longtemps, il fut un lieu de contagion, d'entassement, voire de mort. « Vous avez dans Paris un hôtel-Dieu où règne une contagion éternelle, où les malades entassés les uns sur les autres se donnent réciproquement la mort », écrivait Voltaire en 1768. Comment en est-on arrivé aux établissements lumineux, aérés et fonctionnels que nous connaissons aujourd'hui ?

DE LA CHARITÉ MÉDIÉVALE
À L'HÔPITAL RENAISSANT
MUNICIPAL : LE XV^{ème} SIÈCLE,
PÉRIODE CHARNIÈRE.

Jusqu'au XV^{ème} siècle, c'est l'Église qui assume la fonction hospitalière. Les premiers hôpitaux, appelés **hôtel-Dieu** (celui de Paris date du VII^{ème} siècle), sont avant tout des lieux d'asile et de charité. Construits en bordure de l'eau pour faciliter la cuisine, le lavage et l'évacuation des déchets, l'architecture y est simple, se résumant souvent en une grande **salle commune**, vaste nef de plus de 15 mètres de haut, où les lits se côtoient alignés sans séparation pour accueillir les pauvres, les pèlerins et les malades dans des conditions précaires où l'hygiène est quasi inexistante.



Lire la suite...



Crédit : Hôtel-Dieu - Lyon
Collpicto via Adobe Stock



ARCHITECTE D'HÔPITAL : UN ARCHITECTE PAS COMME LES AUTRES

ENTRETIEN AVEC GÉROLD ZIMMERLI, ARCHITECTE D'HÔPITAL ET JURY DU PREMIER CONCOURS PHOTO DU SNPHARE



PHARE :
Gerold Zimmerli vous êtes architecte conseil hospitalier, maintenant à la retraite. Vous nous avez fait l'honneur de participer au jury de notre premier concours photo qui portait sur l'architecture

hospitalière. Nous en remercions sincèrement.

Pouvez-vous nous raconter en quelques mots votre parcours professionnel ?

Gerold Zimmerli :

J'ai obtenu mon diplôme d'architecte à l'École Polytechnique Fédérale de Zürich en 1971. J'ai ensuite commencé ma carrière dans un prestigieux cabinet d'architecture parisien, où l'on m'a confié mes premiers projets hospitaliers. Cette expérience m'a permis de participer à de nombreuses études d'hôpitaux ainsi qu'à une première réalisation majeure : l'Hôpital Carémeau à Nîmes. J'ai, à la suite, obtenu une vacation d'architecte chargé de mission au ministère de la Santé, expérience passionnante qui m'a donné l'occasion d'analyser de nombreux projets, de participer à des jurys et de rencontrer les différents acteurs de la construction hospitalière. Par la suite, plusieurs confrères architectes m'ont sollicité pour les accompagner dans l'élaboration de schémas directeurs immobiliers, d'études de faisabilités et de projets hospitaliers. Depuis plus de trente ans, j'exerce ainsi comme architecte conseil hospitalier.

PHARE :

Comment êtes-vous arrivé à vous intéresser à l'architecture hospitalière ?

Gerold Zimmerli :

Il est vrai que l'architecture hospitalière n'est pas, à première vue, le domaine qui attire spontanément le plus les architectes. L'hôpital est souvent perçu comme un univers très contraint, complexe et austère. Pour ma part, c'est lors de ma première expérience professionnelle dans un cabinet parisien que j'ai découvert ce domaine. J'ai immédiatement été séduit par le défi intellectuel qu'il représente : réussir à concilier une multitude de contraintes techniques, humaines, médicales, logistiques et économiques, souvent contradictoires. Concevoir un hôpital est passionnant. Cela ressemble à une sorte de jeu de « casse-tête chinois », une fois qu'on commence à chercher des solutions, on est complètement absorbé par le problème, et lorsque l'équilibre fonctionne enfin, c'est extrêmement réjouissant. C'est aussi un univers profondément humain, qui permet de rencontrer des professionnels passionnés et de travailler sur des bâtiments ayant une véritable utilité sociale.

PHARE :

Quels est le projet hospitalier le plus marquant auxquels vous avez participé ? Quels en étaient les défis rencontrés ?

Gerold Zimmerli :

Il m'est difficile de choisir un seul projet, j'ai participé à de nombreux projets hospitaliers variés. Mon intérêt se porte sur la phase

Lire la suite...



L'ARCHITECTURE HOSPITALIÈRE

PHOTOGRAPHER FILMER L'HÔPITAL



PHOTOGRAPHIER LA RÉANIMATION PENDANT LE COVID

ENTRETIEN AVEC GEORGES BARTOLI, PHOTOGRAPHE



Georges Bartoli est photographe, désormais retraité. Lors de la pandémie COVID, il a photographié un service de réanimation dans une zone qui a été particulièrement touchée lors des premières vagues.

PHARE :

Pourquoi avoir voulu photographier les professionnels de santé pendant la période COVID ?

Georges Bartoli :

J'ai toujours été captivé par le monde hospitalier, pour deux raisons :

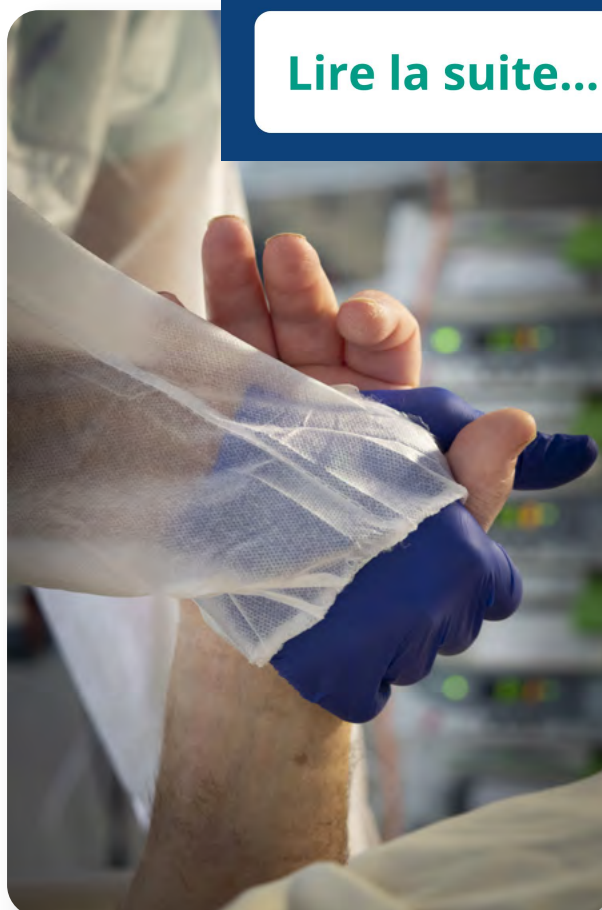
- Mon épouse était infirmière puéricultrice à la crèche du personnel de l'hôpital de Thuir, et militante syndicaliste.
- J'ai un vieil ami d'enfance, qui travaille à l'hôpital de Perpignan. Quand j'étais jeune, j'avais pu rentrer au SAMU et suivre des gardes, des réveillons avec le SAMU...

J'ai toujours travaillé sur des sujets de société, de politiques, de syndicats. J'ai beaucoup photographié le monde du travail : être près des gens utiles à la société : gendarmes, PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne), CRS montagne, pompiers... tout ce qui est « secours » et « technique ».

Ensuite, j'ai fait beaucoup de choses, je suis allé à l'étranger. A Cuba mon travail de photographe portait sur la santé : les hôpitaux cubains, la santé, la détection précoce des problèmes médicaux

ou dentaires. J'ai couvert aussi de l'humanitaire, Yémen, Kenya : là où on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a.

[Lire la suite...](#)



Crédit : Georges Bartoli - Divergence-images.com

PHOTOGRAPHIER OU FILMER À L'HÔPITAL : CADRE JURIDIQUE ET LIMITES



Par le Dr Eric Le Bihan
Secrétaire Général Adjoint du SNPHARE

La prise de photographies ou de vidéos dans un hôpital met en jeu le **droit à l'image**, le **respect de la vie privée**, le **secret médical** et le **règlement intérieur**. Les règles diffèrent selon que l'image concerne un patient, un membre du personnel ou uniquement les locaux.

LES PATIENTS : PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DU SECRET MÉDICAL

Les patients bénéficient d'une protection juridique particulièrement forte.

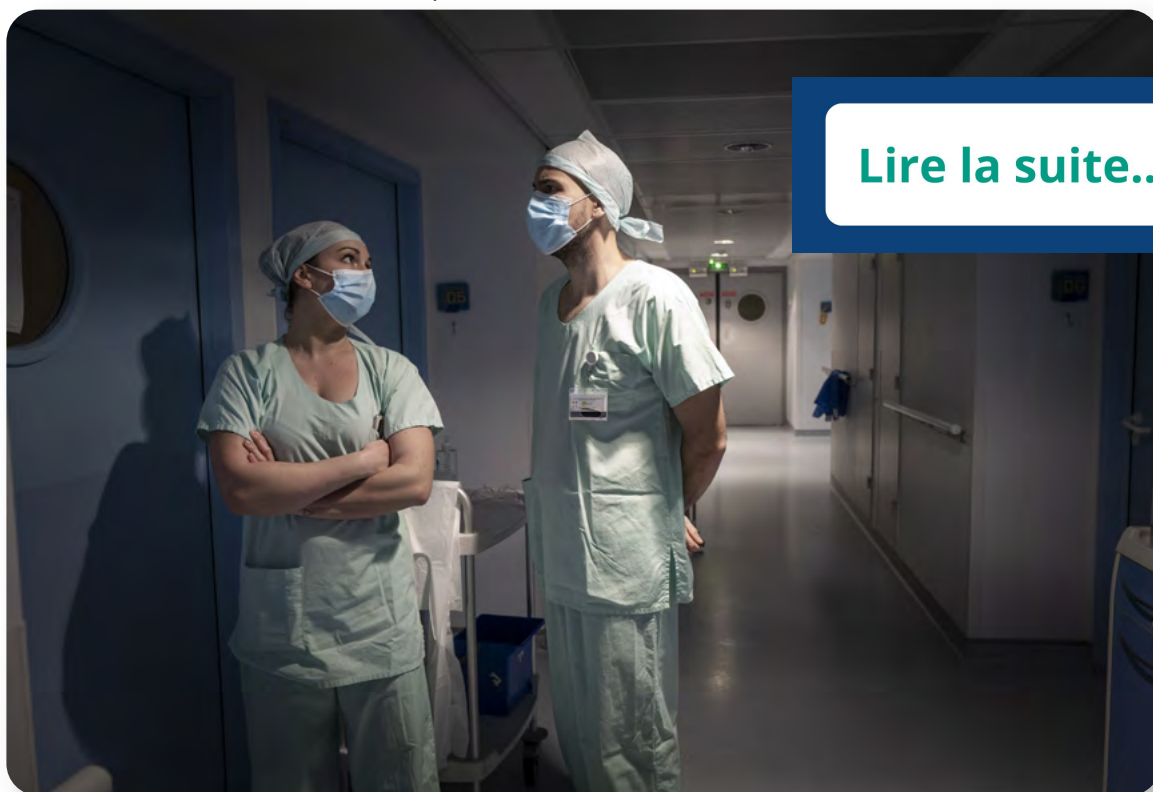
Le respect de la vie privée est garanti par l'article 9 du Code civil. Toute personne

dispose d'un droit exclusif sur son image et peut s'opposer à sa captation ou à sa diffusion sans son consentement. Filmer ou photographier une personne dans un lieu privé sans son accord, ou diffuser son image, est passible d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (Code pénal, article 226-1).

Cette protection est renforcée par le **secret médical**, (article L.1110-4 du Code de la santé publique), dont la violation fait encourir une peine de 1 an de prison et de 15 000 € d'amende.

Dans la pratique hospitalière, les prises d'images de patients ne sont possibles que dans certains cadres spécifiques :

- Documentation médicale : les images sont enregistrées uniquement dans le dossier du patient.



Lire la suite...



Crédit : Georges Bartoli - Divergence-images.com



SECRETS DE TOURNAGE !

C'EST DANS MON SERVICE D'ANESTHÉSIE QUE FRANCE 2 A DÉCIDÉ DE VENIR FAIRE LE REPORTAGE SUR LA SÉCURITÉ ANESTHÉSIQUE !



Par le Dr Anne Geffroy-Wernet
Présidente du SNPHARE

La magie des réseaux sociaux. Un groupe WhatsApp de la grève de 2019. Un médecin – Gérald Kierzek – me recontacte... par LinkedIn : France2 veut parler métier d'anesthésiste-réanimateur : « J'ai pensé à toi. Peux-tu me redonner tes

coordonnées ? ». Le soir même (c'est un mardi), je suis contactée par la journaliste : en face du procès Péchier, mettre en valeur le métier et expliquer comment on assure la sécurité de l'anesthésie. Montrer les intervenants de l'anesthésie, médecins, infirmiers... et nos interactions.

Tournage vendredi matin pour diffusion dimanche soir au 20 heures.

Je ne suis pas au programme vendredi... mais je suis à Perpignan ! Pas de souci, on prendra l'avion et on a des équipes à Montpellier et Toulouse. Et surtout, il faut une autorisation de tournage ! On s'en occupe.

Tout va très vite, surtout quand on a une activité clinique en même temps.

Mercredi soir, autorisation de tournage. Jeudi, en marge de notre activité clinique, désignation des intervenants MAR et IADE. Briefs.

Jeudi en fin d'après-midi, brief dans le hall de l'hôpital avec l'équipe de France2 qui vient d'arriver : une journaliste santé, Marie-Pierre Samitier, et une « journaliste reporter d'image » Lara Pekez qui va filmer. On discute contenu, des systèmes de détrompages lors de la préparation de la salle d'anesthésie au décret sécurité de 94 et des textes qui



Dr Anne Wernet Présidente du syndicat des anesthésistes SNPHARE

Lire la suite...



Capture d'écran de l'interview filmée de Anne Wernet sur France 2 © France Télévisions (2025)

FILMER L'HÔPITAL





AVANT LES VACANCES, LE SNPHARE VOUS EXPLIQUE COMMENT POSER VOS CONGÉS.

Petit point sur CA, RTT et CET



Combien de jours de congé tous les ans ? Quels sont les effets de la réduction de la quotité de travail sur le nombre de CA et RTT ? Comment poser des CET ? Peut-on me refuser des congés ?... Nombreuses sont les questions relatives aux droits aux congés. Et nombreux sont les risques de difficultés avec les gouvernances concernant les congés.

Avant des vacances d'été bien méritées, le SNPHARE vous rappelle donc vos droits concernant les congés.

3 possibilités pour prendre des congés :

- CA : Congés Annuels
- RTT : Réduction du Temps de Travail
- CET : Compte Épargne Temps

Poser des CA et RTT

Un praticien à 100 % a droit à 25 jours de CA et 19 jours de RTT (20 jours - 1 jour de solidarité) chaque année civile.

En cas de réduction de la quotité de temps de travail, le nombre de jours de CA et de RTT sont calculé au prorata.

ATTENTION

Nul ne peut contraindre un praticien à poser l'ensemble de ses CA et RTT annuels, mais il est cependant obligatoire d'utiliser au minimum 20 jour de CA par an.

Poser des jours de CET

Un praticien peut, au cours de sa carrière, épargner des jours de congé (CA et RTT) ou du temps de travail additionnel (TTA) non rémunéré, sur son compte épargne temps.

Il peut, ensuite, poser des jours de CET comme des congés.

Attention : quelques précisions

• La fameuse "nécessité de service" prime sur les souhaits du praticien.

Les périodes de congé peuvent donc être modulées en fonction des besoins du service.

L'utilisation de CET peut être refusée (SAUF à l'issue d'un congé maternité, paternité, adoption, de solidarité familiale ou d'un congé maladie de durée supérieure ou égale à 3 mois).

• Les congés doivent être anticipés.

Le praticien doit respecter un délai raisonnable pour poser des congés afin de ne pas désorganiser le fonctionnement de son service et/ou mettre en difficulté ses collègues.





VOS DROITS À CONGÉS ET RTT

Quotité de temps de travail	Nombre de jours de CA	Nombre de jours de RTT
100 %	25	19
90 %	22,5	17
80 %	20	15
70 %	17,5	13
60 %	15	11
50 %	12,5	9,5

Les références réglementaires :

- CA : article R 6152-35
- RTT : article R 6152-801
- CET : articles R. 6152-802 à 813

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTER NOTRE TOUT NOUVEAU GUIDE DU SNPHARE

CONGÉS ET ABSENCES DU PRATICIEN, TOUT SAVOIR SUR VOS DROITS

Après le “Livret d'Accueil de Jeune Praticien” (lien vers le guide jeune) qui donne des informations essentielles aux jeunes médecins qui débutent (ou envisagent de débiter) une carrière hospitalière, le SNPHARE sort un nouveau guide : le “ **Guide des Congés et Absences du PH** ”.

Nombreux sont les praticiens qui ne connaissent pas leurs droits en termes de congés et d'absences.

Et le SNPHARE ne compte plus les sollicitations de PH relatives à des difficultés avec les administrations : décompte de congés, octroi d'ASA, congé maladie...

Il est donc indispensable, pour tous les praticiens, d'avoir des notions claires concernant leurs droits.

Ce nouveau guide vous explique tout (ou presque) sur les congés, et les autorisations spéciales d'absence.

Pour le quotidien, la vie professionnelle, la grossesse, la parentalité, les proches, les événements de vie, la maladie : vous trouverez des réponses à vos questions !



COMMENT Y ACCÉDER ?

C'EST SIMPLE :

- **Commencez par adhérer au SNPHARE** : le premier pas vers l'information ! Simple et pas cher !

J'adhère

- **Puis consultez le Guide** : des références réglementaires, des informations simples et claires !

Je consulte le guide

RETROUVEZ LA COLLECTION :



UNE AVANCÉE POUR LES PRATICIENS

Alignement des droits des PH sur la Fonction Publique Hospitalière (FPH) concernant les absences pour événements de vie et parentalité



Nos adhérents nous sollicitent souvent pour nous demander pourquoi les PH n'ont pas les mêmes droits que les autres personnels de l'hôpital...

Les PH ont en effet un statut à part : "un peu fonctionnaire mais pas vraiment".

Cette situation est source de mécontentement et de sentiment d'injustice.

Le SNPHARE œuvre au quotidien pour améliorer les conditions d'exercice de tous les praticiens.

Ainsi, au début de l'année, nous avons envoyé à la DGOS une petite liste de différences de traitement entre praticiens et FPH concernant notamment les autorisations spéciales d'absence (ASA) pour événements de vie.

Décès, enfant malade, grossesse : autant de situations qui concernent les praticiens, mais autant de situations pour lesquelles les praticiens n'ont pas les mêmes droits que la FPH.

Il est pourtant difficile de penser que les PH n'ont pas besoin de temps et d'aide pour tous ces événements.

Au cours d'une réunion avec les intersyndicales (dont APH) à laquelle ont participé des administrateurs du SNPHARE, la DGOS a présenté des mesures relatives aux **ASA des praticiens pour événements de vie et parentalité**.

Ces droits, qui représentent une réelle avancée, devraient s'appliquer dès début 2027.

Une bonne nouvelle en termes d'attractivité et d'amélioration des conditions de travail !

Le SNPHARE vous préviendra dès que les textes sortiront (été 2026).



Credit : visuel généré par IA



LES ADMINISTRATEURS DU SNPHARE



Dr. Anne GEFROY-WERNET - Présidente
Secrétaire générale d'Avenir Hospitalier et d'APH
CRP Occitanie, CNP ARMPO, SFAR, CSPM, CSN AR
CH PERPIGNAN



Dr. Louise GOUYET-CALIA - Trésorière adjointe
CRP Nouvelle Aquitaine, CD AR, CSN AR, Comité
Médical Nouvelle Aquitaine
CHU BORDEAUX GH PELLEGRIN



Dr. Mathieu BRIERE - Vice-Président
CRP Occitanie, CNP ARMPO, CD AR, CSN AR
CHU NIMES HOPITAL CARREMEAU



Dr. Georges ESTEPHAN - Administrateur
CD AR, CSN AR, CRCI Île de France
CHU PARIS HEGP - GHU AP-HP CENTRE -
UNIVERSITE PARIS CITÉ



Dr. Matthieu DEBARRE - Vice-Président
CRP Bretagne, CD AR, CSN AR, CNP ARMPO
CH SAINT-BRIEUC



Dr. Yves REBUFAT - Administrateur
Président d'APH, Administrateur Avenir Hospitalier,
Conseil National de la Certification Périodique, CRP
Pays de Loire, CD, CSPM, CNG, CSOS / CRSA
CHU NANTES



Dr. Renaud CHOUQUER - Secrétaire général
CRP Auvergne Rhône-Alpes, CD AR
CH ANNECY-GENEVOIS SITE D'ANNECY



Dr. Laurent HEYER - Administrateur
Président CNP ARMPO
HCL HOPITAL DE LA CROIX-ROUSSE



Dr. Véronique AGAESSE - Secrétaire générale adjointe
CRP Hauts de France, CD AR, CSN AR
CHU AMIENS - SITE SUD



Dr. Francis VUILLEMET - Administrateur
CRP Grand Est, CRCI
CH COLMAR HOPITAL PASTEUR



Dr. Eric LE BIHAN - Secrétaire général adjoint
CRP Île de France, CD AR
CHU PARIS HOPITAL BEAUJON GRP HOPITAL
UNIVERSITAIRE PARIS NORD



Dr. Jullien CROZON - Administrateur
CRP Auvergne Rhône-Alpes, CSN AR
HCL HOPITAL EDOUARD-HERRIOT



Dr. Anouar BEN HELLAL - Secrétaire général adjoint
CRP Île de France, CD Médecine
CH VERSAILLES



Dr. Emmanuelle DURAND - Administratrice
CRP Grand Est, CSOS Grand Est, CD AR, CSN AR,
CFAR (Commission DPC), FEMS
CHU REIMS HOPITAL ROBERT-DEBRE



Dr. Guillaume SUJOL - Trésorier
CRP Occitanie
CH THUIR LEON-JEAN-GREGORY



Dr. Remy LUCAS - Administrateur
CRP Bretagne
CHU RENNES - PONTCHAILLOU

POUR NOUS CONTACTER





Crédit : Curioso,Photography via Adobe Stock

SNPHAR
Congrès de la SFAR
16 au 18 septembre 2026